La justice du régime macronien condamne des Identitaires à de la prison ferme

écrit par Le mecanicien | 29 août 2019

.
Une nouvelle preuve de la valeur de nos démocraties, valables uniquement pour l'élite quand le peuple est en accord avec elles.
Sinon… malheur à vous !
En France: des identitaires promptement jugés et emprisonnés pour avoir organisé des patrouilles anti-migrants dans les Alpes !
Donc on arrête et emprisonne des gens qui font respecter la loi, mais on ne fait rien contre ceux qui les violent…intéressant !

Les trois prévenus ont été jugés coupables d'avoir entretenu une «confusion avec l'exercice d'une fonction publique» lors d'une action du mouvement Génération identitaire au printemps 2018.

Ils voulaient «barrer la route aux migrants clandestins». Et clamaient qu'il n'existait pas «de réelle raison de les

poursuivre».
Le tribunal de Gap en a décidé autrement.
Ce jeudi, deux membres et un ancien du mouvement Génération identitaire ont été condamnés à six mois de prison ferme, 2000 euros d'amende et cinq ans de privation de leurs droits civiques.
L'association en elle-même devra payer 75.000 euros d'amende.
Le samedi 21 avril dernier, une centaine de membres de GI bloquent le col de l'Échelle (Hautes-Alpes), situé à quelques kilomètres de l'Italie, à grand renfort de barrières, de banderoles et d'hélicoptères. Les militants quittent les lieux à la fin du week-end, mais leur opération continue jusqu'au 29 juin sous la forme de patrouilles le long de la frontière.
Nom de code: «Mission Alpes».

Une affaire «particulièrement délicate»

Ultramédiatisée, cette opération dans une région déjà sous forte tension migratoire donne du fil à retordre au parquet de Gap.

Le procureur classe d'abord sans suite une première enquête qui visait à vérifier si des menaces, violences et propos racistes avaient été proférés.
Il se tourne ensuite vers la section du Code pénal consacrée à l'usurpation de fonctions, et retient l'article 433-13.
Cet article punit d'un an de prison l'«exercice d'une activité dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique».
Le ministère public estime que lors de leur opération, les identitaires ont utilisé du vocabulaire et des moyens très proches de ceux des forces de l'ordre.
«Les gens savaient qui nous étions», réplique un porte-parole de Génération identitaire auprès du *Figaro*.

Les prévenus feront appel

Lors du procès, le 11 juillet, le procureur requiert six mois de prison ferme à l'encontre des trois prévenus, ainsi que 75.000 euros d'amende pour l'association.
De son côté, le conseil de Génération identitaire, Me Pierre-Vincent Lambert, plaide la relaxe.
Après l'annonce du jugement, défavorable à ses clients, l'avocat annonce que les trois prévenus feront appel.

Côté partie civile, l'association Tous Migrants se déclare insatisfaite.
«Le procureur n'a poursuivi les prévenus que pour des motifs annexes: quid de la mise en danger d'autrui? et de l'incitation à la haine raciale? On masque les problèmes les plus graves. On est à côté de la plaque!»,
insiste Michel Rousseau, porte-parole de l'association, auprès du *Figaro*.
http://lefigaro.fr/actualite-france/operation-antimigrants-dans-les-alpes-des-identitaires-condamnes-a-six-mois-de-prison-20190829